

Collectif de Dijon/Métropole

Jacques PULH – coordinateur

0670860989

[ethiquesuretiquettedij@orange.fr](mailto:ethiquesuretiquettedij@orange.fr)



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 7 ans après l'effondrement de l'usine du Rana Plaza au Bangladesh

( 1138 morts, des milliers de blessés)

#### la pandémie du Covid 19 touche de plein fouet les ouvrier-ère-s de l'industrie textile

En cette période anniversaire de l'effondrement de l'usine immeuble du Rana Plaza au Bangladesh (24 avril 2013) alors que le Covid 19 fait rage, des milliers de travailleur.euse.s de ce pays sont privé.e.s d'emploi, de salaires et sont menacé.e.s de famine.

L'industrie textile a été frappée par l'annulation des commandes des grands groupes internationaux : début avril près de 50 % des usines du Bangladesh avaient une majorité de leurs commandes annulées.

Face aux nombreuses protestations, si certaines grandes entreprises sont revenues sur leur décision et ont accepté d'honorer leurs commandes, un grand nombre parmi les plus importantes d'entre elles au Bangladesh comme Gap, Walmart ou Tesco, s'obstinent à refuser de payer et de recevoir leurs marchandises enfreignant les contrats qu'elles ont pourtant signés.

Il faut contraindre les entreprises multinationales du textile à exiger de leurs fournisseurs locaux à payer leurs salariés, mettre fin aux réductions d'effectifs, réintégrer les personnes licenciées, garantir la reprise du travail en toute sécurité sanitaire.

Cette exigence n'est pas une option mais une obligation dictée par un minimum de respect des droits humains au travail : **un salaire vital**, des conditions de travail dignes, le droit d'association et de négociation collective (normes de l'OIT - Organisation Internationale du Travail).

Face au désastre humanitaire des effets de la pandémie du Covid 19 qui vient dramatiquement aggraver la situation de milliers de gens déjà pauvres, dont celles et ceux de l'industrie textile, il est primordial que les pouvoirs politiques à tous les niveaux, jouent leur rôle de régulation, de contrôle et le cas échéant de sanction, dès lors que les acteurs industriels et commerciaux choisissent délibérément la loi du profit maximum plutôt que celle du « bien commun ».

Plus que jamais, **les donneurs d'ordre occidentaux doivent appliquer la loi française « devoir de vigilance des sociétés mères »** (du 27 mars 2017) applicable depuis 2018 mais à laquelle hélas, trop peu de firmes multinationales se sont conformées à ce jour.

#### Que faire ?

Au Bangladesh des milliers d'ouvrier.e.s sont descendu.e.s dans la rue. Dès le 12 avril, ils/elles ont organisé des sit-in et des manifestations pour exiger que leurs salaires soient versés et que les licenciements prennent fin. .

**Pour nous, citoyen.enne.s français.e.s avec le collectif de l'éthique sur l'étiquette** - aux côté d'autres organisations de solidarité internationale (1):

- exiger l'application de la loi du devoir de vigilance et son élargissement au niveau international par le biais d'un traité onusien (en discussion depuis 2014).
- se préparer à participer à une mobilisation de grande ampleur pour reconstruire un monde plus équitable et respectueux de la planète et de ses habitants.

Dijon, le 27 avril 2020

(1)► <https://cutt.ly/SyicEPV>

#RanaPlazaplusjamaisça #Bangladesh

CCFD-Terre Solidaire ActionAid France - Peuples Solidaires Oxfam France CFTD ritmo Fashion Revolution France Clean Clothes Campaign WeDressFair Alternatiba Festival des Solidarités - page nationale Slo We Are Quitterie de Villepin Association 4D Union Syndicale Solidaires Artisans du Monde